

COMMUNIQUE DU CERADER 24 SUITE A LA CATASTROPHE INDUSTRIELLE DE L'USINE LUBRIZOL DE ROUEN.

Les premières pensées de la CAVAM (Coordination des associations des victimes de l'amiante et autres maladies professionnelles) vont aux salariés de l'usine LUBRIZOL, aux membres des services de secours qui sont intervenus sur les lieux du sinistre, ainsi qu'aux populations inquiètes pour leur santé et pour les conséquences écologiques de ce drame.

La CAVAM les assure de son soutien, de sa solidarité et se réserve le droit d'être à leurs côtés pour toute action future tendant à sanctionner les responsables de ce drame.

Incapables de tirer les leçons des expériences du passé, les responsables de l'état tentent une nouvelle fois d'abuser de la crédulité des citoyens en affirmant, la main sur le cœur, que la situation ne présente pas de danger pour la santé publique, les habitants de Rouen ont démontré qu'ils n'étaient pas dupes en exprimant leur colère dans les rues de leur ville.

Mieux, sans attendre les résultats d'enquêtes dont d'ores et déjà ils mettent en doute la sincérité, ils ont, en demandant la démission du préfet, clairement désigné un des responsables, à savoir l'Etat.

L'état qui n'a pas obligé la direction de l'entreprise à rendre publics les produits dangereux impliqués dans l'incendie et les explosions alors que c'était réclamé par tous..

L'Etat qui aujourd'hui ose dire que quelques poussière d'amiante dans l'air ne représentent aucun danger alors qu'on sait qu'une seule fibre inhalée peut être potentiellement fatale. 10, 20, 30 ans et plus après l'inhalation

Des centaines d'usines semblables à LUBRIZOL existent partout dans notre pays. Le risque zéro n'existant pas, l'Etat, aujourd'hui défaillant, doit sans tarder assumer ses responsabilités de garant de la santé des français.

Les salariés étant les mieux placés pour assurer la sécurité, il faut remettre en place sans délai les CHSCT en les dotant de tous les moyens de mener leur mission au service de tous.

Dans cette situation, on mesure toute l'importance de la proposition de la CAVAM de créer un pôle public d'éradication de l'amiante puisque rien que sur ce site 8000 m2 de couverture amiantés se sont effondrés avec les conséquences que l'on sait ! il y en avait eu 1400 m2 chez BOUCHILLOU !

Les responsabilités de l'état et son action d'enfumage rappellent une des situations vécue à BERGERAC incendie de l'entreprise de peinture BOUCHILLOU ou malgré l'accumulation de preuves et de plaintes, le procureur de la république (donc l'état) a fermé le dossier par un non-lieu car « la mise en danger d'autrui n'était pas démontrée » ... 1400 m2 de couverture contenant de l'amiante s'étaient pourtant effondrées sans que les précautions nécessaires ne s'ensuivent.